

Prêts aux étudiants

Chambre de proposer, appuyé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche):

● (1410)

Que le gouvernement soit pressé de donner la priorité à des mesures de stabilisation des prix dans l'industrie de la construction.

M. l'Orateur: Il s'agit encore d'une motion proposée à la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement. La présidence va demander s'il y a consentement unanime pour que cette motion soit présentée et débattue cet après-midi. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. La motion ne peut être ni présentée, ni étudiée, ni débattue cet après-midi.

* * *

L'AGRICULTURE**LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente et d'une nécessité pressante. Elle porte sur la confusion qui règne actuellement dans le commerce des bovins au Canada, confusion qu'a provoquée le gouvernement par sa maladresse dans l'application du programme de subventions jusqu'à maintenant.

Une voix: Vous faites partie du gouvernement.

M. Nesdoly: Je propose donc, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Knight):

Que la Chambre demande au gouvernement du Canada de verser directement une subvention aux éleveurs de bovins vendus aux abattoirs et classés A ou B et que le gouvernement songe sérieusement à établir un prix minimum pour le bœuf qui soit en rapport avec le coût de l'élevage.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. La motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS**MODIFICATION PRÉVOYANT L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES**

L'ordre du jour appelle: Dépôt de bills:

Le 14 mars 1974—M. Reynolds—Bill intitulé «Loi modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants».

M. l'Orateur: J'ai dit au député hier que la présidence fait certaines réserves sur le bill du point de vue de la procédure. Le député a mentionné qu'il désirait faire connaître en temps opportun son point de vue quant au bien-fondé de présenter le bill à la Chambre. Je crois

[M. Stackhouse.]

savoir que le député est disposé à exposer maintenant son argument pour que la présidence l'étudie en temps utile.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, le bill a pour but de permettre aux personnes qui, pour un motif légitime, sont incapables de fréquenter l'école à temps complet de le faire à temps partiel. Je ne voudrais nullement imposer au gouvernement des frais supplémentaires. Les dépenses sont déjà assez élevées à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Reynolds: Le bill ne comporte aucune disposition concernant l'affectation de fonds. Il demande clairement au gouvernement de permettre aux personnes qui suivent des cours à temps partiel de présenter une demande de prêt-étudiant. Le gouvernement pourrait laisser le budget au montant actuel tout en rendant ces gens admissibles au programme.

M. l'Orateur: Le député a fait valoir un argument intéressant et peut-être même assez original. En toute justice à son égard, je dois étudier davantage la question. La présidence devrait certes lui laisser le bénéfice du doute, s'il existe le moindre doute, afin que le bill figure au moins au *Feuilleton*. Avant de rendre une décision je voudrais réexaminer la question à la lumière de l'argument présenté par le député de Burnaby-Richmond-Delta.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'AGRICULTURE**LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN**

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters), l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une question précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, je veux parler de la confusion qui existe maintenant au Canada sur les marchés du bétail en raison du programme de subventions à l'élevage bovin annoncé par le gouvernement, lequel a plongé les éleveurs dans une incertitude extrême qui exige que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) explique d'urgence de façon détaillée à la Chambre quelle sera la méthode de paiement de cette subvention aux éleveurs, afin que le Parlement puisse débattre et examiner en détail les effets de ce programme sur les consommateurs et les éleveurs.

M. l'Orateur: Le député de Saskatoon-Biggar m'a donné l'avis requis par le Règlement et j'ai pu étudier sérieusement sa proposition demandant que les affaires inscrites à l'ordre du jour pour aujourd'hui soient mises de côté afin que la Chambre puisse étudier le sujet de la motion qu'il propose.